

Date de convocation 22-déc-23
Date et heure de séance 28 Décembre 2023, 20h
Heure de levée de la séance 23h40

Tous les membres du Conseil étaient présents .

Pouvoirs

N°1-1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2-1	DIA parcelle AI 105 - acquisition de la nouvelle parcelle AI 421 par la Commune	Ne pas préempter cette parcelle aux conditions telles qu'exposées La Commune prendra en charge les frais de notaires éventuels liés à l'acquisition de la parcelle AI 421 à l'euro symbolique, nécessaire à la régularisation foncière de la voirie communale VC 33 au Fort	Unanimité
N°2-2	DIA parcelle AW 623	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°3-1	DM N°2 du budget annexe Village de vacances	Approuve la DM ci-dessous : Dépenses de fonctionnement 1 169.59 € Compte 60612 Facture EDF d'octobre 2023 622.28 € Compte 60612 Facture EDF de novembre 2023 507.91 € Compte 6541 Admission en non-valeur 39.40 € Compte 023 Virement à la section investissement - 1 169.59€ Dépenses d'investissement - 1 169.59 € Compte 21318 Biens de reprise - 1 169.59 € Recettes d'investissement - 1 169.59 € Compte 021 Virement de la section fonctionnement - 1 169.59 €	Unanimité
N°3-2	DM n°4 du budget général	Approuve la DM ci-dessous : Dépenses d'investissement Compte 21578 Achat débroussailleuse 977.56 € Compte 2151-90 Travaux voirie Lareveyre + virage - 977.56 €	Unanimité
N°4	Autorisation de mandatement dépenses d'investissement - budget village de vacances	Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivantes : Canapés et literies : 45 000 € Plaques dalles plafond : 1 000 € Raccordement et achat d'antennes TV (râteaux) ou wifi ou parabole : 8 000 € Huisseries : 6 000 €	Majorité (14), 1 abstention (Gilles COLLANGE)
N°5	Village de vacances - fixation de la redevance de l'autorisation d'occupation temporaire	Approuve la redevance annuelle Prend acte de la signature prochaine par Madame le Maire de la convention d'occupation du domaine public avec OLYDEA.	Majorité (12) e 3 abstentions (Gilles COLLANGE, Janick COLIBERT, Mikaël GRAND)
N°6	Cotisation ANVF	Approuve l'adhésion de 20 € pour l'année 2024 à l'Association Nord Velay Forez	Unanimité
N°7-1	Tarifs 2024 - cimetière	Concessions 15 ans pleine terre jusqu'à 2 m : 240 € 15 ans pleine terre jusqu'à 4 m : 460 € 30 ans pleine terre jusqu'à 2 m : 360 € 30 ans pleine terre jusqu'à 4 m : 680 € 50 ans caveau jusqu'à 6 m : 1 010€ Concessions du columbarium 15 ans : 520 € 30 ans : 830 €	Unanimité
N°7-2	Tarifs 2024 - location de mobiliers	1 table et 2 bancs Associations voreysiennes (hors marché été) : 3 € avec une location gratuite par an/jour Associations non voreysiennes et particuliers : 5 € /jour Grilles d'exposition Associations voreysiennes (hors marché été) : Gratuité Associations non voreysiennes, particuliers et autres communes : 5 € les 2 grilles pour 2 jours La logistique est à assumer par l'association ou le particulier.	Unanimité
N°7-3	Tarifs 2024 - gîte d'étape	Décide d'appliquer le tarif de 11 € (taxe de séjour comprise) pour le gîte d'étape décomposé comme suit : 10.25 € pour la nuitée /personne pour la Commune + 0.75 € de taxe de séjour pour la Communauté d'agglomération du Puy en Velay et la Département.	Unanimité

N°7-4	Tarifs 2024 - location de l'Embarcadère et son matériel	<p>Approuve les tarifs suivants :</p> <p>Location de la salle : 260 €/ jour 400 € / 2 jours Une caution de 500 € sera demandée.</p> <p>Location du matériel de vidéoprojection : + 40 € par jour pour une association voreysienne + 140 € par jour pour une association non voreysienne ou une entreprise</p> <p>Ce tarif est valable jusqu'au 31 août 2025</p>	Unanimité
N°7-5	Tarifs 2024 - location de salles communales	<p>Approuve les tarifs suivants :</p> <p>Location salle polyvalente Asso Vorey pour manif à but non lucratif ou pour manif à but lucratif dont recettes entièrement reversées à asso caritative : sans office 0 €; avec office +90 € Asso Vorey pour manif à but lucratif : sans office 90 €; avec office +90 € Asso non voreysienne : sans office 220 €; avec office : +90 € Particuliers résidant à Vorey : sans office 160 €; avec office +90 € Particuliers ne résidant pas à Vorey : sans office 230 €; avec office +90 € Professionnels : sans office 230 €; avec office +90 € Ecoles Voreysiennes /Crèche Farandole pour la conférence parentalité(AFR)/ Centre de loisirs de Vorey : Une gratuité par an pour animations et événements de la salle polyvalente OU de l'Embarcadère. Au-delà, application du tarif asso voreysienne</p> <p>Location autres salles communales (Ex CIV, salle de la Marmotte, salle des associations, salle du conseil municipal) si activité à but lucratif : 70 € par journée</p>	Unanimité
N°7-6	Tarifs 2024 - location de terrains	<p>Valide les tarifs suivants pour l'année 2024 :</p> <p>Barthélémy Michel - Changeac : 14.53€ Madame Crépinge - Le Chambon : 45.07€ Delorme Daniel - Le Fort : 86.18€ Lelardoux Danielle - Route de Vertaure : 41.93€ Martin Philippe -Route de Vertaure : 62.67€ Perrin Félix - Vertaure : 34.94€ Pommier Daniel - Le Fort : 92.74€ Rosier Didier - Route des Terrasses :36.01€ Rousset Gilles -Changeac : 260.63€ Vallier Viviane - Rue Moutet : 27.45€</p>	Majorité (11), 1 contre (Marielle HILAIRE) et 2 abstentions (Mélodie Odoul et Janick Colibert)
N°7-7	Tarifs 2024 - marchés, foires et gardiennage de l'église	<p>Approuve les tarifs suivants :</p> <p>Marchés et foires annuelles : 1 €/m linéaire avec mini 2 € /empl + 1,70 € électricité Gardiennage église : 280.50</p>	Unanimité
N°8-1	Création d'un emploi permanent agent contractuel de droit public (agent technique à temps plein)	<p>Décide de créer un poste d'agent des services techniques, pour occuper les missions suivantes :fichage des accotements et talus routiers, entretien de voiries, ménage et entretien des espaces extérieurs et bâtiments communaux, aide à la logistique et organisations des manifestations; de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 366 et l'indice maximum 371, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/04/2024 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus (1 an renouvelable par reconduction expresse); de modifier en conséquence le tableau des effectifs; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget</p>	Unanimité
N°8-2	Création d'un emploi permanent agent contractuel de droit public (agent technique à temps plein)	<p>Décide de créer un poste d'agent des services techniques, pour occuper les missions suivantes : travaux de maçonnerie et VRD, réparation, entretien et ménage des bâtiments publics, entretien de la voirie et des espaces verts; de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 366 et l'indice maximum 371, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 02/03/2024 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus (1 an renouvelable par reconduction expresse); de modifier en conséquence le tableau des effectifs; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget</p>	Unanimité
N°8-3	Création d'un emploi permanent agent contractuel de droit public (médiathèque)	<p>Décide de créer ce poste d'agent culturel pour occuper les missions suivantes : sélectionner et enrichir les ressources documentaires, accueillir, orienter et conseiller le public et concevoir et organiser des animations régulières, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 397 à raison de 17.5 heures hebdomadaires, à compter du 09/02/2024 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus (1 an renouvelable par reconduction expresse) - de modifier en conséquence le tableau des effectifs - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,</p>	Unanimité
N°8-4	Création d'un emploi permanent agent contractuel de droit public (centre culturel embarcadère)	<p>Décide de créer ce poste d'agent culturel pour occuper les missions suivantes : élaborer et mettre en oeuvre le projet artistique et d'attractivité de l'établissement, concevoir et piloter une saison culturelle, créer et diffuser des événements artistiques dans et hors les murs, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 397, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisé, à compter du 09/02/2024 dans les conditions de durée et de renouvellement telles que décrites ci-dessus (1 an renouvelable par décision expresse); de modifier en conséquence le tableau des effectifs; d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,</p>	Unanimité
N°8-5	Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet Micro folie	<p>Décide de recruter un contrat de projet sur le grade d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour effectuer les missions de développer et accompagner le dispositif Micro Folie dans le cadre d'une politique de médiation culturelle, animer des ateliers, accueillir et accompagner le public dans les espaces dédiés au musée numérique, accueillir les groupes, préparer les visites et ateliers thématiques, accompagner le public sur l'utilisation du matériel numérique du dispositif Micro Folie, créer des outils de communication relatifs à la Micro folie pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien le déploiement, d'animation et de promotion de la Micro Folie, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7,5/35ème, rémunéré par référence à l'IM 397 à compter du 09/02/2024 pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024</p>	Unanimité

N°9	Statuts de la Communauté d'agglomération : approbation	Décide de ne pas adopter le projet de statuts de la Communauté d'agglomération annexé à la présente délibération.	Majorité (8), 5 abstentions (Marielle HILAIRE Maxime CONDON, Mickael GRAND, Martine MANSUY, Mélodie ODOUL), 2 votes contre (Gilles COLLANGE, Daniel POMMIER)
N°10	Restitution de la compétence « Coordination des animations entre bibliothèques » de la CAPEV aux Communes	Approuve la restitution de la compétence Coordination des animations entre les bibliothèques aux communes membres de la Communauté d'agglomération, Prend acte de la volonté de certaines communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Emblavez d'exercer ladite compétence sous la forme d'un service unifié entre elles.	Unanimité
N°11	Fleuriste : réduction du préavis de départ	Décide d'accorder à Mme PATARIN une réduction de préavis pour une fin d'occupation au 31 janvier 2024; d'autoriser Mme le Maire à conclure avec Mme PATARIN un accord de résiliation de la convention	Unanimité
Informations diverses		Didier SABY, adjoint au Maire, indique avoir reçu une demande de l'association des vignerons de Vorei pour disposer d'un lieu de stockage de 50 m2. La Commune n'a pas de local adapté pour répondre à la demande de l'association. Prochain spectacle à l'Embarcadère le 6 janvier 2024.	Information